



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 27 JANVIER 2022 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D8 - Gymnase Bernard Chauvet – Travaux de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales - Remplacement de l'éclairage et du chauffage – Demandes de subventions**

**Date de convocation : ..... 21 janvier 2022**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents : ..... 21**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir : ..... 5**

Matthieu GUIHO à Mme la Maire ; Philippe BARRIERE à Julien SARRAZIN ; Jocelyne PELETTE à Natacha MICHEL ; Sabrina THIBAUD à Cyril CHAPPET ; Jean-Marc REGNIER à Myriam DEBARGE

**Absents excusés : ..... 3**

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoc CHAUVREAU ; Gaëlle TANGUY

**Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire**

**Secrétaire de séance : Natacha MICHEL**

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

**N° 8 - Gymnase Bernard Chauvet -  
Travaux de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités  
territoriales - Remplacement de l'éclairage et du chauffage -  
Demande de subventions**

**Rapporteur : M. Julien SARRAZIN**

La Ville de Saint-Jean-d'Angély entreprend depuis plusieurs années des tranches de travaux relatives aux grosses réparations de mise aux normes des bâtiments sportifs permettant ainsi une pratique et un accueil en toute sécurité.

En complément du complexe sportif du Coi, la Ville dispose aux allées d'Aussy d'une seconde salle dénommée « gymnase Bernard Chauvet », équipement municipal qui accueille la pratique sportive scolaire, les entraînements et les compétitions régionales et départementales de la Jeunesse Laïque Angérienne basket-ball et de Saint-Jean Volley-Ball.

La Ville a déjà réalisé les travaux suivants :

- En 2011 la rénovation des vestiaires ;
- En 2013 une extension de 97 m<sup>2</sup> rendant le gymnase accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) avec la création d'une rampe à l'entrée, d'une salle de réunions, d'un local de rangement matériel ainsi que la mise en place de gradins pour le public ;
- En 2019 le remplacement du parquet sur lambourde, la rénovation en peinture des 2 pignons et la création d'un sanitaire accessible PMR.

Afin de clore la programmation des gros travaux sur cet équipement sportif municipal, il est envisagé de procéder au remplacement de l'éclairage et du système de chauffage existants dans le gymnase.

En effet, l'éclairage actuel constitué de 10 lampes à iodure de sodium 400w orange et les 4 aérothermes du chauffage qui datent de plus de 20 ans sont usagés, énergivores, et ne répondent plus aux attentes des pratiquants.

Les travaux consistent en la dépose des matériels existants et en la mise en place d'un nouveau matériel d'éclairage LED permettant d'obtenir un éclairement moyen de 500 lux à la mise en service, et de 4 nouveaux aérothermes nouvelle génération équipés de protection contre les ballons.

Pour évaluer la performance environnementale du projet, la Ville fera appel à un bureau d'étude chargé d'apprécier le gain énergétique attendu entre la consommation actuelle et celle estimée après travaux. Celui-ci sera affiché en Kwhef/m<sup>2</sup>/an et en €/m<sup>2</sup>/an.

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20220127-  
2022\_01\_D8-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 28 janvier 2022  
Affiché le 28 janvier 2022

Le montant de ces travaux qui s'élève à 24 613,00 € HT se décompose comme suit :

Postes des dépenses	Montant prévisionnel HT	TVA 20 %	Montant TTC
<b>- Bureau d'étude</b>	1 100,00 €	220,00 €	1 320,00 €
. Accompagnement technique : étude technico-économique du remplacement éclairage et aérothermes	1 100,00	220,00	1 320,00
<b>- Éclairage :</b>	9 000,00 €	1 800,00 €	10 800,00 €
. 20 armatures LED symétrique 184W	7 600,00	1 520,00	9 120,00
. Matériel de raccordement et de fixation	500,00	100,00	600,00
. Dépose du matériel existant, pose et câblage du nouveau matériel et essais	900,00	180,00	1 080,00
<b>- Chauffage :</b>	14 513,00 €	2 902,60 €	17 415,60 €
. 4 aérothermes WESTHERM 552 CN	6 712,00	1 342,40	8 054,40
. 4 diffuseurs N à double déflexion T55	536,00	107,20	643,20
. Thermostat d'ambiance	375,00	75,00	450,00
. Mise en place des 4 aérothermes	3 200,00	640,00	3 840,00
. Raccordement électrique	500,00	100,00	600,00
. Réalisation + fourniture 4 cannes de vidange + purge	820,00	164,00	984,00
. Fourniture et mise en place de 4 grilles de protection	1 620,00	324,00	1 944,00
. Location lève-matériaux + échafaudage	750,00	150,00	900,00
<b>Total</b>	<b>24 613,00 €</b>	<b>4 922,60 €</b>	<b>29 535,60 €</b>

Cette opération peut être financée par l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) rubrique « Grandes priorités, catégorie 1 – Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables » conformément à la circulaire préfectorale du 19 octobre 2021, par le Département de la Charente-Maritime au titre de la politique sportive départementale 2022 rubrique « aide aux équipements sportifs ».

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financiers	Recettes	Taux
<b>État</b>	13 537,15 €	55 %
- DSIL 2022 « rénovation énergétique »		
<b>Département de la Charente-Maritime</b>	6 153,25 €	25 %
- Politique sportive départementale 2022		(15 + 10*)
<i>(*plan départemental Vals de Saintonge)</i>		
<b>Ville de Saint-Jean-d'Angély</b>	4 922,60 €	20 %
- Autofinancement		
<b>Total =</b>	<b>24 613,00 €</b>	

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20220127-  
2022\_01\_D8-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 28 janvier 2022  
Affiché le 28 janvier 2022

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA.  
Le n° de SIRET de la commune est le 211 703 475 00015.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la rénovation de l'éclairage et du système de chauffage du gymnase Bernard Chauvet pour un montant de 24 613,00 € HT soit 29 535,60 € TTC,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser Mme la Maire :
  - . à solliciter l'aide financière de l'État au titre de la DSIL 2022 « Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales » et du Département de la Charente-Maritime au titre de la Politique sportive 2022 « aide aux équipements sportifs »,
  - . à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

La Ville s'engage à ne pas commencer l'exécution des travaux avant d'avoir reçu l'accusé réception l'autorisant à les démarrer.

Les crédits nécessaires en dépenses seront inscrits au Budget Primitif 2022, opération 0579.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (26) :**

- **Pour : 26**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANS MIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20220127-  
2022\_01\_D8-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 28 janvier 2022  
Affiché le 28 janvier 2022

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.